



Procès-verbal Conseil Municipal du 4 septembre 2026

Convocation en date du 31 août 2026.

Présents : G. BOUHIN, J. BOULCOURT, E. BOURIOT, V. BRUGHERA, D. CÔTE, I. CUENOT, D. DAYET, P. FUMEY, C. GARNIER, D. GARNIER, J.P GURTNER, O. MARLOT, C. MICHEL, N. PECOT, P. PREVALET, J. de la ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, N. SIEVERT, M. TOMASZEWSKI, S. VIEILLE, I. VINAI.

Absentes excusées ayant donné procuration : M. DESTAING, M. SPATARO.

Monsieur Jean-Pierre GURTNER a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Mandat spécial pour participer au Congrès des Maires
- Convention financière entre la commune et la CCA 800,

Accord à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

Quorum atteint.

1 auditeur.

ORDRE DU JOUR

1. Vie de la Commune,
2. Attribution du marché de sylviculture Label Bas Carbone (LBC),
3. Validation de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS),
4. Avenant à la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif (PEDT),
5. Classement dans le domaine public de la parcelle 319 ZC 89 à Labergement-du-Navois,
6. Ouverture d'un compte à terme (CAT),
7. Location des salles communales,
8. Convention CPIE – forêt de Levier,
9. Location terrain impasse La Sapinière,
10. Convention financière entre la commune et la CCA 800,
11. Mandat spécial pour participer au Congrès des Maires,
12. Questions diverses.

1. Vie de la Commune

- Le Département propose la plantation d'un alignement d'au moins 40 arbres (tilleuls et ormes), de part et d'autre de la route au niveau du garage Renault, avec un prolongement possible en direction du Rondé. Une convention précisera les modalités de gestion, l'entretien restant à la charge du Département. Le conseil est plutôt favorable.
- À la demande du Département, la commune étudie la possibilité de reprendre l'entretien de l'arboretum de Labergement-du-Navois. Plusieurs solutions sont envisagées, notamment un entretien par des animaux afin de limiter les interventions

mécaniques. La commune demande au Département de procéder à la remise en place du marquage permettant d'identifier les différentes essences d'arbres.

- Depuis sa mise en service, la laverie a généré 1 465 € de recettes en moins d'un an, confirmant une bonne fréquentation de cet équipement.
- Dans le cadre de la désignation des représentants à la Commission Intercommunale d'Accessibilité, la commune a désigné M. Christophe MICHEL comme titulaire et M. David CÔTE comme suppléant.
- Une demande a été formulée pour créer un trottoir sur la partie sud de la rue des Gentianes. Après échanges et au vu des priorités d'investissement, le Conseil se prononce défavorablement sur ce projet, considérant qu'un trottoir suffisamment large existe déjà côté nord.
- La commune étudie la possibilité d'équiper les trois terrains de football du stade Georges Saulnier de robots tondeuses professionnels, afin d'améliorer l'entretien des pelouses et de faciliter le travail des agents municipaux. Deux solutions sont étudiées, à l'achat ou à la location.
- Les travaux d'aménagement de la rue de Salins débiteront le 14 septembre, avec l'intervention de l'entreprise Roger Martin. Nous vous demandons encore un peu de patience. L'objectif est de libérer la route départementale avant Noël pour reprendre les aménagements trottoirs et pistes cyclables au printemps 2027.
- Le 25 août dernier, une coupure sur le réseau électrique HTA a été provoquée par le décès d'une cigogne. À la suite de cet incident, ENEDIS a informé la ligue pour la protection des oiseaux comme l'impose la réglementation dans pareil circonstance. Il est rappelé que, en cas de nidification constatée à proximité des installations électriques, il convient de contacter le secrétariat de mairie. Celui-ci pourra ainsi prévenir ENEDIS afin qu'une intervention adaptée puisse être organisée et éviter tout risque de nouvel incident et de mise en danger des animaux.
- À la demande de l'ONF, la commune étudie la création d'une place à bois en forêt communale de Labergement-du-Navois, au niveau des parcelles 1 et 4. Il est proposé à la commission forêt de suivre le chantier qui pourra se faire avec l'intervention des agents communaux et de la récupération des remblais des travaux de la rue de Salins.
- La commune est favorable pour faire valoir son droit de préférence sur la parcelle 319 ZH 11 de 2 230m² à Labergement-du-Navois pour la somme de 600€.
- L'organisation des activités d'été du Club Ados pose quelques difficultés. Dans ce contexte, la population est conviée à prendre part à un temps d'échange le **17 septembre 20h à la mairie.**

Point commissions et syndicats :

- Commission patrimoine : rapporteur M. David CÔTE

Projets en cours d'étude :

- ✓ Église de Levier : vitraux, voûtes et porte sud.
- ✓ Cimetière de Levier : une visite technique a été réalisée le 3 septembre. Plusieurs interventions ont été envisagées sur les murs de gauche et de droite : sablage de l'ensemble des murs, réfection des joints et remplacement des couvertines. Une réflexion sera également menée concernant l'aménagement de l'entrée du cimetière.
- ✓ Église de Labergement du Navois : Horloge et zinguerie à traiter. Réflexion sur un futur usage (salle d'exposition...).

- ✓ Chemin du patrimoine : projet en cours d'élaboration avec le partenariat du CPIE.
- Commission traversée de Labergement-du-Navois : rapporteur M. Marc SAULNIER
Suite à la rencontre avec la maîtrise d'œuvre et le Département, la commission attend l'estimation des coûts et le calendrier auquel il convient d'intégrer l'enfouissement des réseaux secs et éventuellement l'interconnexion en eau entre Labergement-du-Navois et le bourg centre.
- Commission Forêt : rapporteur M. Marc SAULNIER
 - ✓ La commission a validé le lancement de l'appel d'offres pour le bûcheronnage des gros bois.
 - ✓ Validation du compte rendu de l'analyse des offres pour le marché de travaux de replantation en forêt communale. Voir délibération ci-dessous « Marché de travaux sylviculture ».
 - ✓ La commission va estimer les parcelles F3 et F26 le long de la forêt domaniale.
- Commission bâtiment ressourcerie – ludothèque : Rapporteur Mme Nathalie SIEVERT
Les personnes intéressées par son développement sont conviées lors de la réunion publique qui se tiendra le 25 septembre à la salle socioculturelle.
- Commission association : rapporteur M. Olivier MARLOT
 - ✓ 20 demandes de subventions ont été enregistrées. Les associations dont le dossier était incomplet ne se verront pas attribuées de subventions. La délibération interviendra au conseil d'octobre.
 - ✓ La commission s'est également prononcée sur l'organisation des salles et des demandes particulières.
 - ✓ 3 nouvelles associations : Ping Levier, Retraite Sportive du plateau de Levier et Keep Dancing feront leur rentrée.
 - ✓ Une nouvelle convention devra être signée avec l'ASL conformément aux délibérations et accords.
- Point ASA : Rapporteur M. Marc SAULNIER
L'Association Syndicale Autorisée (ASA), qui a pour vocation l'aménagement et l'entretien des dessertes forestières, étudie actuellement une extension de son périmètre. La commune de Levier pourrait intégrer l'ASA de manière importante, afin de garantir une gestion uniforme et cohérente des chemins et des pistes. Le conseil se prononce favorablement à la poursuite des échanges avec l'ASA et souhaite que la commune puisse disposer d'un droit de veto sur les décisions susceptibles de l'impacter.
- Sécurisation du réseau d'eau : rapporteur M. Marc SAULNIER
Depuis quelques années, le secteur de LEVIER est en tension sur la ressource en eau en période estivale. Le Syndicat des Eaux de Dommartin a commandé une étude afin d'analyser les besoins et les travaux nécessaires à la sécurisation du réseau d'eau pour un montant d'environ 33 000 €.
Cette étude sera restituée à la fin de l'hiver et validera les scénarii d'investissement de sécurisation de la ressource. Elle a pour vocation, entre autres, d'étudier l'interconnexion entre le syndicat qui alimente Labergement-du-Navois et le bourg centre, le renforcement de la canalisation depuis Chaffois et la sécurisation de l'alimentation de l'eau au réservoir de Granges-Maillot.

2. Marché de travaux de sylviculture Label Bas Carbone (LBC)

Délibération n° 2026-09-058

Après examen des propositions des candidats et du rapport d'analyse des offres proposé par l'Office National des Forêts et présenté par Monsieur le Maire concernant les travaux forestiers de Levier, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- décident de retenir les offres suivantes :
 - ✓ **Pour le lot 1** : préparation de la végétation préalable à la plantation : l'entreprise CTF-LFJ en groupement solidaire d'entreprises pour un montant de 36 065.70€ HT soit 39 672.27€ TTC
 - ✓ **Pour le lot 2** : fourniture et mise en place de plants, protection contre le gibier, dégagement : l'entreprise Naudet Reboisement pour un montant de 32 884.50€ HT soit 35 629.22€ TTC
- chargent Monsieur le Maire d'informer les candidats non retenus dans les délais réglementaires ;
- chargent Monsieur le Maire de notifier aux entreprises CTF-LFJ en groupement solidaire d'entreprises pour le lot 1 et Naudet Reboisement pour le lot 2 qu'elles sont retenues pour réaliser ces travaux ;
- chargent Monsieur le Maire de demander à l'Office National des Forêts dans le cadre de sa mission d'Assistant Technique à Donneur d'Ordre d'émettre les ordres de service de démarrage des travaux et les bons de commande relatifs à l'exécution du marché ;
- donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce marché.

3. Validation de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Délibération n° 2026-09-059

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L.2121-29

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment des articles L.2212-2 et L.2212-4 relatif aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes les mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des événements graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Plan Communal de Sauvegarde est un document opérationnel qui définit l'organisation et la mise en œuvre des moyens humains et matériels prévues par la Commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques majeurs connus : inondation, incendie, accident industriel, événement climatique majeur, pollution etc. Le maire précise que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de mettre à jour le PCS.

Le Maire précise notamment les risques présents sur la commune, l'organisation des élus et des services municipaux, les moyens disponibles et les actions à mettre en œuvre pour protéger et informer la population.

L'objectif est d'avoir, le moment venu, une organisation claire et opérationnelle afin de réagir rapidement, de coordonner les interventions et d'assurer au mieux la sécurité des habitants. En parallèle, ce plan permet d'identifier à l'avance les personnes et moyens mobilisables, les lieux pouvant servir de refuge ou d'accueil, ainsi que les modalités d'alerte de la population.

Exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuvent le Plan Communal de Sauvegarde révisé ;
- autorisent le Maire à engager toutes procédures et à signer tous actes nécessaires à la parfaite actualisation du présent Plan Communal de Sauvegarde.

4. Avenant à la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif (PEDT)

Délibération n° 2026-09-060

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Isabelle Cuenot, 3^{ème} adjointe chargée de la compétence Petite Enfance, Enfance et Jeunesse qui explique à l'assemblée que le Projet Educatif Territorial (PEDT) constitue un outil de collaboration entre la commune, les acteurs éducatifs et les partenaires locaux. Ce projet permet de coordonner et de structurer les différentes actions proposées aux enfants sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Madame CUENOT indique que la convention PEDT - Plan mercredi actuellement en vigueur arrive à échéance au mois de septembre 2026 et doit faire l'objet d'un renouvellement. La commune de Levier souhaite néanmoins poursuivre sa réflexion afin de finaliser dans de bonnes conditions les projets éducatifs à venir c'est pourquoi elle demande une prolongation d'un an de la convention actuelle.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la signature d'un avenant à la convention PEDT, ayant pour seul objet de prolonger la durée de la convention initiale de douze mois applicables du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027. Il est précisé que l'ensemble des autres dispositions prévues dans la convention initiale demeure inchangé.

Exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuvent la prolongation de la convention PEDT ;
- autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

5. Classement dans le domaine public de la parcelle 319 ZC 89 à Labergement-du-Navois

Délibération n° 2026-09-061

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la parcelle 319 ZC 89 située sur le territoire de Labergement-du-Navois et intégrée à l'emprise de la route départementale est actuellement identifiée comme appartenant au domaine privé communal.

Afin de régulariser la situation foncière et de mettre en cohérence le statut de cette parcelle avec son affectation à la circulation publique, il convient de procéder à son classement dans le domaine public.

Exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuvent le classement de la parcelle 319 ZC 89 située à Labergement-du-Navois dans le domaine public communal ;
- autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

6. Ouverture d'un compte à terme (CAT)

Délibération n° 2026-09-062

Monsieur le Maire indique que le compte à terme (CAT) souscrit par la commune en avril dernier est arrivé à échéance. Il rappelle que ce placement d'un montant de 757 000€ a permis de générer 4 144.58€ d'intérêts sur une période de trois mois.

Afin de continuer à valoriser cette trésorerie, Monsieur le Maire propose de renouveler le placement de 757 000€ sur un nouveau CAT de trois mois. Pour rappel, ces fonds proviennent de la vente de plusieurs éléments du patrimoine cédés tels que :

- la mairie/école de Labergement-du-Navois : 90 000€
- les gîtes communaux : 191 000€
- la Sapinière : 225 000€
- l'ancienne trésorerie : 251 200€

Monsieur le Maire précise que les conditions financières de ce nouveau placement seront déterminées au moment de sa souscription.

Exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- se prononcent favorables à la souscription d'un compte à terme de 757 000€ pour une durée de trois mois, provenant de la cession des biens immobiliers précisés plus haut ;
- autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

7. Location des salles communales

Délibération n°2026-09-63

Monsieur le Maire indique que suite à la signature de la convention avec le Carreau Lévitien, le Conseil municipal est amené à délibérer sur la mise à jour des locations des salles communales.

• Salle des Fêtes

	Associations de Levier	Habitants de Levier		Extérieurs (associations et particuliers) et entreprises, activités commerciales	
		Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine
Demi-journée (hors week-end)	Gratuit	100 €	180 €	250 €	330 €
Journée	Gratuit	220 €	300 €	370 €	450 €
Forfait 2 jours	Gratuit	350 €	430 €	500 €	580 €
Chauffage ½ jour.	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Chauffage	150€/jour	150€/jour	150€/jour	150€/jour	150€/jour
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

- **Salle Socio-culturelle**

	Associations de Levier	Habitants de Levier		Extérieurs (associations et particuliers) et entreprises, activités commerciales	
		Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine
Demi-journée (hors week-end)	Gratuit	60 €	140 €	150 €	230 €
Journée	Gratuit	120 €	200 €	250 €	330 €
Forfait 2 jours	Gratuit	180 €	260 €	350 €	430 €
Chauffage ½ jour.	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Chauffage	100€/jour	100€/jour	100€/jour	100€/jour	100€/jour
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

La location **sans cuisine** comprend la mise à disposition de tables et chaises.

La location **avec cuisine** comprend la mise à disposition de tables, chaises et vaisselle.

Forfait pour rangement et/ou nettoyage incorrects : 150 €

- **Salle de Labergement du Navois**

	Associations de Levier	Habitants de Levier	Extérieurs
Journée	Gratuit	30 €	80 €
Week-end	Gratuit	50 €	130 €
Chauffage	20 €	20 €	20 €
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €

- **Salles de la Mairie**

Pour les associations de Levier : Gratuit

Pour les associations extérieures : 50 €

Pour les activités commerciales et autres cas : 50 €

- **Salle des Sports**

Pour les associations de Levier : Gratuit

Pour les associations extérieures : 100€/jour + 1 000 € de caution

Chauffage (associations extérieures) : 150€/jour

- **Boulodrome**

Établissements scolaires/associations liées à l'enfance	Associations Levier	Foyer Rousset	Vin d'honneur funéraire si salle communale occupée	Sponsors	Comité d'entreprise, soirées privées et autres utilisateurs
Gratuit	Carte adhérent 2€/personne/par utilisation avec un plafond de 30€/jour / association	Forfait annuel 50 €	Gratuit	50€	150€

- **Eglise**

Cérémonie (mariage et enterrement) pour les personnes extérieures : chauffage uniquement : **150 €**

- **Actualisation des prix de la vaisselle** en cas de casse ou de perte, prix à l'unité :

Assiette :	4.00€
Verre, flûte et tasse :	3.00€
Broc :	5.00€
Couvert (couteau, fourchette ou cuillère) :	1.00€

Il est rappelé que les associations de Levier disposent gratuitement des salles mais doivent s'acquitter du chauffage.

Si une association réserve la salle des fêtes et la salle socio-culturelle, il lui sera facturé la somme de **120.00€** soit le prix de location de la salle socio-culturelle.

Exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valident les tarifs des salles communales et de la vaisselle tels que définis ci-dessus ;
- autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

8. Convention CPIE – forêt de Levier

Délibération n°2026-09-064

Monsieur le Maire rappelle qu'un partenariat est en cours avec le CPIE pour la valorisation des sites remarquables (délibération n°2026.06.042). Il précise que la commune souhaite mettre en place une seconde convention afin de développer une démarche de sensibilisation et d'information autour de la forêt avec le CPIE qui agit au niveau local pour la transition écologique et le développement durable.

Monsieur le Maire présente cette collaboration qui reposera sur une approche de la forêt comme un écosystème vivant, fragile et partagé, constituant à la fois un patrimoine naturel, un espace de production, de loisirs et un lieu essentiel pour la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Les thématiques d'intervention seront définies en amont, en cohérence avec les orientations et les attentes fixées par le Conseil Municipal. La convention précisera notamment les personnes ressources désignées au sein de chaque structure, qui seront les interlocuteurs privilégiés pour assurer le suivi et la mise en œuvre des actions.

Après échange et présentation de la convention à la commission forêt et au conseil municipal, le CPIE propose de valoriser un itinéraire afin de mieux comprendre la forêt.

Exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **21 voix pour, 2 voix contre :**

- valident le partenariat avec le CPIE pour la sensibilisation et l'information autour de la forêt. ;
- autorisent le Maire à signer la convention de partenariat.

9. Location de terrain impasse La Sapinière

Délibération n°2026-09-065

Monsieur le Maire rapporte que Monsieur et Madame ROUSSEAU ont fait part à la commune de leur souhait de louer, dans un premier temps, une parcelle communale cadastrée AB 435 d'une surface de 144 m² située Impasse de la Sapinière, dans le prolongement de leur habitation.

Monsieur le Maire propose de mettre cette parcelle à disposition par le biais d'un bail précaire, sans modification de son état actuel. La parcelle ne pourra notamment faire l'objet d'aucun aménagement ni d'aucune clôture sans l'accord préalable de la commune.

Il rappelle que cette parcelle est grevée d'une servitude de passage de réseaux, élément qui devra être pris en compte dans le cadre de sa location et de toute éventuelle acquisition future.

La location annuelle de la parcelle est proposée à 3€ le mètre carré soit 432€.

Exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valident la location de la parcelle AB 435 à Monsieur et Madame Rousseau pour un montant annuel de 432€ ;
- autorisent le Maire à signer le bail précaire ainsi que tout document y afférent.

10. Mandat spécial pour participer au Congrès des Maires

Délibération n°2026-09-66

Vu les articles L. 2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales
Vu le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat

Vu l'arrêté du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les taux des indemnités kilométriques

Monsieur le Maire rapporte qu'une délégation de la commune de LEVIER, doit se rendre à Paris pour participer au Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France qui se tiendra les 24,25,26 novembre 2026, au parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

Cet évènement est l'occasion de participer à des débats, de dialoguer et d'interpeler les pouvoirs publics sur les enjeux majeurs de la commune. Ce rendez-vous annuel permet également d'échanger avec les élus de régions différentes, de s'informer sur les perspectives, les innovations et les pratiques liées à la gestion communale ...

Monsieur le Maire sollicite l'octroi d'un mandat spécial afin de participer au 108ème Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France 24 au 26 novembre 2026 pour les membres du conseil suivants :

- ❖ Monsieur Marc SAULNIER Maire,
- ❖ Madame Nathalie SIEVERT 1^{ère} adjointe,
- ❖ Madame Isabelle CUENOT, 3^{ème} adjointe,
- ❖ Monsieur David COTE, conseiller délégué.

Exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Confèrent le caractère de mandat spécial au déplacement au congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, du 24 au 26 novembre 2026,

Considérant qu'en vertu de l'article R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales, les frais de séjour (hébergement et restauration) sont remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat, soit une indemnité de nuitée de 110 euros pour Paris, ainsi qu'une indemnité de repas de 17,50 euros.

Considérant que les dépenses de transport sont remboursées selon les modalités définies par délibération en conseil municipal, soit sur présentation d'un état de frais, précisant notamment l'identité et l'itinéraire de l'élue ainsi que les dates de départ et de retour, auquel il joint les factures qu'il (elle) a acquittées.

Considérant qu'en cas d'usage du véhicule personnel, les taux des indemnités kilométriques sont fixés par l'arrêté du 26 février 2019.

D'autres frais peuvent également donner lieu à remboursement, sur justificatif de paiement, dès lors qu'ils apparaissent comme nécessaires au bon accomplissement du mandat, et qu'il peut en être justifié. Sont notamment concernés, les frais :

- de transport collectif (tramway, bus, métro, covoiturage ...) engagés par les élus au départ ou au retour entre leur résidence administrative et la gare, ainsi que ceux exposés au cours du déplacement ;
- l'utilisation d'un véhicule personnel, d'un taxi ou de tout autre mode de transport, entre leur résidence administrative et la gare, ainsi qu'au cours du déplacement, en cas d'absence de transport en commun ou lorsque l'intérêt de la collectivité le justifie ;
- de péage autoroutier, ou de frais de parc de stationnement en cas d'utilisation du véhicule personnel et lorsque les élus s'inscrivent dans le cadre des indemnités kilométriques précisées par l'arrêté du 26 février 2019 précité

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décident de prendre en charge les frais de mission, ainsi que les frais d'inscription, pour se rendre au congrès des maires, dans les conditions fixées par la présente délibération, sur présentation de justificatifs.

11. Convention financière entre la commune de Levier et la CCA 800

Délibération n°2026-09-67

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réalisation des travaux de terrassements effectués lors de la construction du périscolaire et de la crèche, la commune a mutualisé des travaux de raccordement et d'aménagement pour la nouvelle école.

En parallèle et suite à son déménagement, la CCA 800 a demandé à la commune de déduire les frais engagés pour l'équipement de la salle de réunion de la mairie de Levier lorsque la CCA 800 occupait les locaux au rez-de-chaussée et qu'elle utilisait régulièrement la salle de réunion.

Par conséquent, une convention financière entre la commune de Levier et la CCA 800 doit être signée afin d'émettre un titre par la commune de Levier selon les éléments ci-dessous :

- Total des travaux de terrassement engagé par la commune pour la CCA 800 :
6 175.70€ TTC
- Montant des frais engagés par la CCA 800 dans le bâtiment mairie à déduire :
2 545.58€ TTC
- Soit une somme totale à titrer par la commune de Levier de 3 630.12€ TTC

Exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorisent le Maire à signer la convention financière entre la commune de Levier et la CCA 800,
- donnent pouvoir au Maire afin de faire établir le titre d'un montant de 3 630.12€.

12. Questions diverses

- ✓ Marc SAULNIER associé à l'ensemble du conseil tient à remercier Christophe MICHEL et David DAYET pour leur disponibilité pendant leurs congés afin d'assurer l'alimentation en eau du réservoir de Granges- Maillot. Nous remercions également la Fromagerie Badoz et l'entreprise Fumey pour leur soutien dans cette période exigeante.
- ✓ Guillaume BOUHIN indique que la commune a traité la rue des Tilleuls suite à la présence de rats.
- ✓ Christophe MICHEL remercie les pilotes du rallye auto pour le bon déroulement de la journée. Christophe GARNIER précise que quelques riverains ont soulevé les problématiques liées au bruit.
- ✓ Philippe PRÉVALET demande où sont épandues les boues de la station. Le maire indique qu'un plan d'épandage est suivi en concertation avec la chambre d'agriculture. Il demande aussi des précisions concernant la coupure d'eau au cimetière. Le maire indique que cette coupure fait suite à l'arrêté préfectorale.
- ✓ David DAYET indique que plusieurs remarques ont été remontées concernant l'entretien du chemin de Jordani et demande qu'une attention particulière soit portée à son état. Il relance également la question du goudronnage de la partie basse du chemin du Touillon, afin d'améliorer durablement son état et sa praticabilité. Le maire demande à la commission forêt de travailler sur un plan pluriannuel de travaux.
- ✓ Delphine GARNIER demande la mise à disposition d'un répertoire regroupant les numéros d'urgence et d'avoir plus d'informations généralistes. Le maire indique qu'un compte rendu sera communiqué à l'ensemble du conseil après chaque réunion hebdomadaire entre Maire, adjoints et délégués et qu'en cas d'urgence, les conseillers sont invités à faire remonter les informations via le groupe whatsapp.
- ✓ Vanessa BRUGHERA demande si la commune a reçu une réponse du courrier envoyé au groupe Schiever pour l'extension du commerce U. À ce jour, le maire indique que nous avons reçu aucun retour du courrier en recommandé et envisage donc de se déplacer. Vanessa souhaite également que le bus Arbois tourisme ne fasse plus demi-tour sur un terrain privé. Christophe MICHEL prendra contact avec le transporteur.
- ✓ Emmanuel BOURIOT indique qu'un trou s'est formé rue du Stade suite aux travaux et qu'il a été rebouché par les riverains. Le maire indique qu'il est dommage que cette information n'ait pas été remontée. Emmanuel fait également remonter les retours de certaines personnes ne comprenant pas que la commune n'ait pas appliqué la gratuité de la salle communale suite au décès de Mme CHAPELLIER tout en indiquant qu'il ne sait pas quel aurait été sa position. Le maire indique qu'il serait inéquitable et injuste d'appliquer un tarif en fonction de la personne, de son statut. Les tarifs délibérés doivent être appliqués sans passe-droit.
- ✓ Jean de la ROCHEFOUCAULD associé à Emmanuel BOURIOT, en temps qu'habitant de Granges-Maillot remercie de nouveaux les conseillers impliqués dans la distribution de l'eau.
Suite à des remontés de la population, Jean souhaite rappeler aux propriétaires de véhicules de veiller à ne pas stationner sur les emplacements susceptibles de gêner la circulation, notamment sur la chaussée, les trottoirs ou les accès aux habitations. Le respect de ces règles permet de garantir la sécurité et la bonne circulation de tous.
- ✓ Sonia VIEILLE en charge de réaliser un livret pour les nouveaux arrivants demande si les entreprises, services et professionnels peuvent contrôler leurs coordonnées sur le site

internet levier.fr de la commune. Nathalie SIEVERT indique qu'une information sera effectuée sur les supports de communication de la commune.

- ✓ Isabelle CUENOT indique que la CAF a validé la conformité du périscolaire et de la crèche. Le maire indique que la consommation des bâtiments (chauffage, éclairage, ventilation et fonctionnement) est de 7€/an et par m². Les bâtiments répondent donc très largement aux objectifs fixés.
- ✓ Jessica BOULCOURT signale qu'une remarque a été formulée concernant 2 luminaires publics qui restent allumés le soir entre les 2 stades de foot. Nathalie SIEVERT s'est déplacée pour constater et indique qu'ils s'éteignent en même temps que l'éclairage public. Nathalie échangera avec l'ASL sur la pertinence de cet éclairage.
- ✓ Mounia TOMASZEWSKI indique que les horaires de la déchetterie ne sont pas vraiment adaptés aux travailleurs. Guillaume BOUHIN fera remonter l'information à la prochaine réunion du SMCOM. Mounia souhaite l'installation d'un miroir à la sortie du périscolaire au croisement de la rue de Champagnole et de la Gare. Elle indique que le problème est identique au croisement de la rue de Besançon et des Fauvettes. Un élu ira constater sur place et, en fonction, une décision sera prise. Mounia soulève la problématique des chiens errants rue de la Perrière. Le maire indique avoir pris contact avec le propriétaire des chiens et que le problème devrait être résolu.

Séance levée à 23h01.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre GURTNER.



Le Maire,
Marc SAULNIER.

